

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 248**

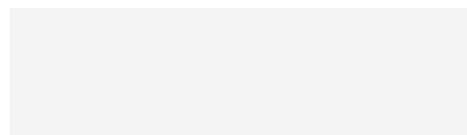
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 248 décrétant des travaux de réaménagement du cours d'eau Arthur-Boyer ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 20 novembre 2012
Approbation par les personnes habiles à voter : 5 décembre 2012
Approbation par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 29 août 2013 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 835 000 \$ incluant l'acquisition de terrains pour une somme de 500 000 \$.

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 4 septembre 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier